

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION N° 008/2023 : **COMMANDE PUBLIQUE**
Création d'un city stade et d'un skatepark
Attribution des marchés de travaux

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la consultation lancée le 14 février 2023 selon une procédure adaptée pour l'opération, divisée en deux lots, relative à la création d'un city stade et d'un skatepark,

VU la décision n° 004/2023 du 30 mars 2023 déclarant infructueux le « lot n° 1 – Création d'un city stade et aménagements paysagers » en l'absence d'offre déposée dans le délai prescrit, et la mise en concurrence de trois entreprises qui s'est ensuivie,

CONSIDERANT qu'au terme des analyses réalisées, les offres jugées comme économiquement les plus avantageuses sont celles de :

- l'entreprise GREEN STYLE pour le « lot n° 1 – Création d'un city stade et aménagements paysagers »,
- l'entreprise FTPC pour le « lot n° 2 – Création d'un skatepark »,

CONSIDERANT l'avis favorable en date du 30 mai 2023 de la Commission consultative MAPA pour l'attribution des marchés publics correspondants, en retenant l'offre de base pour le lot n° 1,

DECIDE

D'ATTRIBUER les marchés de travaux relatifs à l'opération de création d'un city stade et d'un skatepark suivants :

- « Lot n° 1 – Création d'un city stade et aménagements paysagers » à l'entreprise GREEN STYLE pour un montant de l'offre de base estimé à 123 445,42 € HT (variante exigée n° 1 non retenue) ;
- « Lot n° 2 – Création d'un skatepark » à l'entreprise FTPC pour un montant estimé à 200 761,20 € HT.

Les sommes correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

Grézieu-la-Varenne, le **31 MAI 2023**

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

